



Charte d'engagement citoyen

Prime d'aide à l'achat d'une trottinette électrique

Certifie sur l'honneur la sincérité des pièces justificatives :

Photocopie de la pièce d'identité

Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de trois mois

Facture nominative acquittée et datée

Fiche technique mentionnant la vitesse maximale de la trottinette
(plafonnée à 25 km/h)

Relevé d'identité bancaire

Je m'engage sur l'honneur :

à ne solliciter qu'une seule subvention par foyer auprès de la Ville de Marcq-en-Barœul, pour une période de 3 ans,

à un usage de ma trottinette électrique strictement respectueux des autres usagers du domaine public et des règles du code de la route,

au port d'équipements de protection : casque et gilet rétro-réfléchissant